

Tulle, le 6 Février 2006

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Vendredi 3 Février 2006**

---

*Secrétariat Général*  
**GR/KP/SC**

L'an deux mil six et le trois février à vingt heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur François HOLLANDE.

**Etaient présents :** M. François HOLLANDE, Maire - M. Jean COMBASTEIL, Mlle Christèle COURSAT, M. Alain LAGARDE, Mme Janine PICARD, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Pierre DIEDERICHS, Mme Dominique GRADOR, M. Michel BREUILH, Maires - Adjoint, M. Jean-Louis WUYTS, Mme Pierrette DEZIER, M. Jean-Louis SOULIER, M. Yves JUIN, Mme Catherine CHAUMEIL, M. Jacques VIREFLEAU, M. Roger LAVAL, Mme Arlette MARTIN-CUEILLE, Mme Marylène DUPUY, Mme Nelly IBARZ, M. Jacques SOULETIE, Mme Sylvie NONI, M. Jean Michel CLAUX, M. François RABIER, Mme Annie MARTINIE, M. Michel CAILLARD, M. Christian PRADAYROL, M. Jean Pierre ROSSIN, M. Jean-Paul DEVEIX, Mme Annie BASTIE, M. Philippe GOUT soit 31 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** M. Jean-Paul DUSSOURD par M. Michel CAILLARD, M. Jacques MARTHON par M. Jean-Paul DEVEIX

---

**- Approbation du compte rendu synthétique du Conseil municipal  
- du vendredi 16 Décembre 2005**

*APPROUVE à l'unanimité*

*Monsieur François HOLLANDE* dit que l'ordre du jour du Conseil Municipal se décompose en quatre grands points :

- Le Débat d'Orientations Budgétaires :

Monsieur Michel BREUILH en donnera l'essentiel.

La Ville est capable de faire face à ses dépenses d'investissement qui se poursuivent à un rythme élevé sans augmenter la pression fiscale. Cela n'a d'ailleurs pas été fait depuis 2001.

Tulle est la seule collectivité importante du département qui n'a pas augmenté les taux d'imposition.

D'autres communes l'ont fait, le Département l'a fait et la Région aussi.

La Ville est restée à des taux inchangés en finançant ses investissements avec les marges tirées des économies qu'il est possible de faire sur le fonctionnement.

Cela est plutôt encourageant en terme de désendettement de la Ville.

- Une information sur les Musées Armes, Pôle Accordéons.
- Le bilan de l'OPAH et du PRI

Il est satisfaisant de voir que la Loi Malraux est maintenue encore pour cette année. Il y a donc urgence à accélérer le processus.

- Des acquisitions de terrains soit pour des questions d'environnement : le Bois des Malades, soit pour des questions essentielles pour l'avenir de la Ville de Tulle et de la Communauté de Communes puisque le terrain appartenant à la SNCF sera l'emprise sur laquelle s'élèvera la future Médiathèque.

Il y aura aussi un point d'information sur la carte scolaire.

## **1- Débat d'Orientations Budgétaires**

*Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH*

Voir document annexe.

*Monsieur Michel BREUILH* dit qu'il va être procédé à la réunion préparatoire à la discussion budgétaire qui aura lieu prochainement.

Le DOB est imposé par la législation.

Il s'agit de discuter sur les grandes masses du budget, sur les principaux points forts en terme de structure budgétaire.

Il y a dans le document remis aux élus, un cadrage des grandes données budgétaires au plan national et ensuite est présentée la situation locale.

Il est indiqué les grandes hypothèses sur lesquelles le budget national est établi principalement :

- la prévision de l'augmentation du PIB qui varie selon les Instituts ou selon la prévision gouvernementale
- les prévisions d'inflation sur l'année 2006
- les paramètres qui expliquent ou non le taux de croissance annoncé comme relativement « mou », principalement tiré par les investissements et non par la consommation des ménages qui devrait se resserrer.

Il y a ensuite les principales évolutions qui sont contenues dans la loi de financement 2006.

Cela avait déjà été évoqué car la Ville était touchée en section de fonctionnement.

Il y a cette année encore deux paramètres qui peuvent concerner principalement les finances locales.

Au niveau des concours financiers de l'Etat, en 2006 le contrat de croissance et de solidarité qui existe depuis 1999 est prorogé en 2006.

Il y a donc pour l'instant une croissance relativement soutenue des dotations d'Etat notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Il a cependant, en ce qui concerne l'évolution de la DGF, une incertitude pour l'année 2007.

Pour 2006, il y a une augmentation habituelle de l'enveloppe normée c'est-à-dire de l'évolution forfaitaire qui est autour de 3 % et qui comprend la dotation forfaitaire ainsi que des dotations parallèles notamment la Dotation de Solidarité Urbaine à laquelle la Ville de Tulle est éligible.

Il y a un certain nombre de dotations au sein de l'enveloppe qui ont leur évolution propre notamment la Dotation Instituteurs, les Dotations de transfert, la Dotation d'Equipelement.

Il y a des dotations qui sont hors enveloppe et qui ont une logique d'évolution propre telles que les amendes de police ou le FCTVA qui dépend de l'investissement constaté dans la collectivité deux ans auparavant.

Il y a les principales mesures fiscales telles qu'elles sont annoncées dans le projet de loi de finances 2006.

La mesure qui peut concerner la Ville est le plafonnement de la taxe professionnelle puisqu'il est prévu un plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises, ce qui peut entraîner des restitutions de sommes dès lors que ce plafond serait dépassé par application des taux.

Même si au niveau de la taxe professionnelle, on sait que c'est un impôt qui est perçu par la Communauté de Communes et que Tulle en est bénéficiaire au travers des reversements que ce soit de la dotation de compensation ou la dotation de solidarité.

Il n'en demeure pas moins que s'il y avait un problème de montant des retours en terme de taxe professionnelle, la dotation attribuée à la Ville de Tulle pourrait être concernée.

Cela devrait être effectif à compter de l'année 2007.

Il n'est pas possible pour l'instant d'en mesurer l'impact en ce qui concerne la Communauté de Communes du Pays de Tulle.

Il est espéré que, compte tenu de la nature des établissements industriels ou commerciaux présents au niveau de la Communauté de Communes, l'impact pourra être limité.

Il peut cependant être très importants pour d'autres organismes tels que les EPCI puisque les reversements seraient calculés à partir de l'application du taux 2004 et ne prendraient pas en compte les augmentations des taux 2005 des collectivités.

Il pourrait y avoir un reversement prévu à hauteur de 500 000 000 euros au niveau national qui ne serait pas compensé par l'Etat.

L'Etat ne compenserait qu'à hauteur des taux votés par les collectivités en 2004.

Un deuxième plafonnement intéresse aussi les collectivités locales et plus directement les Communes par le biais des impôts ménages, c'est le plafonnement des impôts directs puisqu'il y a eu la création du bouclier fiscal qui limite les prélèvements à hauteur de 60 % des revenus.

Sont incorporés dans la notion de bouclier fiscal des impôts d'Etat mais aussi des impôts ménage perçus par les collectivités locales notamment par les communes puisqu'il y a les impôts sur le revenu, l'impôt de solidarité sur la fortune mais il y a aussi la taxe foncière sur le bâti et la taxe d'habitation pour la résidence principale.

Si la totalité de ces impositions dépasse le seuil de 60 % dû par le contribuable au titre de ses revenus 2005, il pourra à partir de 2007 demander le reversement de la part excédentaire sachant que l'Etat fera l'avance de ce reversement mais les collectivités devront le restituer deux ans plus tard.

Le reversement ne sera pas total car il y a une part qui est estimée au plan national autour de 50 000 000 €.

D'autres mesures sont prévues dans la Loi de Finances mais elles sont de portée mineure.

C'est l'allègement de la taxe sur le foncier non bâti notamment pour les terrains agricoles avec une première exonération de 20 %.

Il s'agit d'un impôt mineur pour la Ville de Tulle qui perçoit environ 50 000 euros de recettes fiscales basées sur le foncier non bâti.

Il y a ensuite des mesures plus anecdotiques sur la suppression de taxes différentielles.

Il y a deux impacts importants résultant de la Loi des Finances :

- l'évolution future de la Taxe Professionnelle
- l'évolution future par rapport au bouclier fiscal qui peut toucher directement les impôts ménage.

En ce qui concerne plus spécifiquement la prévision de l'exercice 2006 par la Ville de Tulle, il y a, page 8, les perspectives de structure budgétaire telles qu'elles sont connues aujourd'hui au niveau du fonctionnement.

L'investissement est important car il faut garder des ressources pour pouvoir investir.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement :

Le point central reste le fonctionnement sur lequel il est porté beaucoup d'attention notamment le fait de tenir les évolutions prévisibles.

L'an passé, il y avait eu une hausse forte de la masse salariale.

La masse salariale est le poste le plus important dans les dépenses de fonctionnement car sur 22 000 000 € de dépenses réelles de fonctionnement plus de 10 000 000 € sont consacrés à la masse salariale.

Il y avait l'an passé 1 % en plus d'évolution pour des mesures notamment dus à des cotisations supplémentaires générées par les transformations des régimes de retraite notamment les contributions additionnelles par rapport à l'intégration des primes dans le calcul des cotisations.

L'impact a été absorbé l'année dernière et il serait prévu cette année de revenir à l'évolution maîtrisée, classique par rapport à la masse salariale qui est de 2 %.

Sur le poste le plus important, la Ville espère arriver à une évolution maîtrisée de 2 %.

Cela permet de maintenir les effectifs à leur même niveau.

La Ville commence à bénéficier de l'effet noria c'est-à-dire le remplacement d'un agent partant à la retraite par quelqu'un de plus jeune avec, au niveau du déroulement de carrière, un différentiel qui permet de réaliser des économies en terme de masse salariale. Cela va être plus important à partir de 2008.

Il y a une stabilisation au niveau des effectifs.

Il y a aussi un effort mené, dans le cadre des chantiers d'insertion, vers des personnes en difficulté.

Il y a d'autres grandes masses au niveau des dépenses de fonctionnement : ce sont les charges à caractère général pour le fonctionnement des services qui sont cette année impactés par l'évolution du coût des combustibles.

Malgré cette hausse du prix des combustibles, la Ville espère que ces dépenses demeureront en dessous de l'inflation.

De nombreux chapitres ne devraient pas connaître d'augmentation pour compenser l'augmentation plus forte des chapitres carburants - combustibles.

Tous les contrats d'assurances ont été renégociés quasiment avec le maintien de la cotisation de la Ville alors qu'il était craint que les cotisations représentent un différentiel plus important compte tenu notamment de la sinistralité liée aux événements des dernières années.

En ce qui concerne les dépenses de transfert, c'est à dire des versements de subventions ou des participations à différents organismes, cette année la nomenclature comptable amène à basculer dans la section d'investissement toutes les subventions ou participations à des personnes privées (OPAH, NOVCAT, façades, ...).

L'ensemble de ces subventions était jusqu'à présent intégré en dépenses de fonctionnement.

Il convient maintenant de les prévoir en dépenses d'investissement.

Cela représente à peu près 700 000 €.

Cela génère une baisse importante du chapitre afférent.

Les charges financières vont être en légère hausse car le Parking Saint Pierre devrait être intégré en 2006 dans le patrimoine de la Ville.

Il faudra intégrer les intérêts des emprunts contractés par la SEMABL pour financer le parking ce qui explique cette légère hausse.

Globalement, il était prévu de baisser les dépenses de fonctionnement de 1,7 %.

Il y a une régularisation comptable qui n'est pas traduite dans le DOB mais qui le sera dans le budget.

La Ville a été saisie par le Percepteur d'un différentiel en ce qui concerne le compte de gestion et le compte administratif.

Après un examen attentif, le Trésorier Principal a indiqué qu'il y avait une régularisation comptable à faire qui est une opération d'ordre car il s'agit d'une dépense dans la section de fonctionnement compensée par une recette dans la section d'investissement.

Cette dépense ne pose aucun problème en terme de trésorerie mais oblige à avoir un excédent pour l'absorber.

Cette régularisation comptable est due au fait que depuis quelques années, chaque fois qu'il y avait des renégociations d'emprunt, le capital initial de l'emprunt n'était pas évalué en fonction de la nouvelle renégociation et notamment les indemnités dues lors des renégociations d'emprunt n'avaient pas été rajoutées dans le capital ce qui expliquait qu'à terme il y avait eu un différentiel important qui avait été repris en ce qui concerne la dette de la Ville mais qui n'avait pas été repris dans les écritures de la Perception.

Cela conduit, sur la totalité des renégociations qui sont conduites, à avoir une régularisation comptable de l'ordre de 2 600 000 €.

Des discussions ont eu lieu avec le Percepteur pour lisser au maximum cette dépense dans la mesure où elle permet de minorer l'excédent de fonctionnement qui va basculer dans l'investissement.

Il y aura une dépense de régularisation tous les ans pendant 13 ans qui sera de l'ordre de 200 000 euros environ sauf en 2006 où elle sera exceptionnellement de 380 000 euros car des emprunts ont été renégociés en 2005 et qu'il faut éviter de provoquer de nouveau ce mécanisme.

L'indemnité de renégociation correspondant aux emprunts 2005 se rajoute aux 200 000 euros de la régularisation.

Cela se traduit en 2005 par une augmentation de 160 000 euros du capital restant dû.

Cela n'avait pas été pris en compte par le Trésorier Principal.

Il y a une maîtrise du fonctionnement qui permet de prendre en compte cette régularisation comptable qui n'obère pas l'épargne brute qui doit permettre de payer tout le capital des emprunts restant dus en section d'investissement.

#### Les recettes de fonctionnement :

Elles doivent être suivies très attentivement car on les retrouve chaque année.

La nomenclature comptable se retrouve ici aussi. Il y a un changement inverse. Cette nomenclature oblige à basculer en section d'investissement (en recettes d'investissement) tous les produits exceptionnels de cession c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'une recette va affecter le patrimoine communal, elle ne sera plus inscrite en fonctionnement, mais en investissement.

Cette année, 800 000 euros de recettes de fonctionnement vont basculer en recettes d'investissement.

Il y a ensuite les produits des services, les atténuations de charge, les subventions et participations.

Cette année le contrat de croissance et de solidarité est maintenu en ce qui concerne les principales dotations d'Etat, ce qui ne sera peut être plus le cas en 2007 puisqu'il est annoncé une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement qui devrait entraîner une baisse significative de la dotation notamment de la dotation forfaitaire.

Les recettes fiscales devraient progresser mécaniquement puisqu'est attendu à compter de 2006 tout le bénéfice des opérations faites en matière de logement, c'est à dire en fait une augmentation de l'assiette fiscale.

La condition de l'équilibre budgétaire est l'augmentation de l'assiette fiscale.

Il a déjà été constaté pour 2005, une hausse très importante des droits de mutation ce qui est significatif par rapport au développement du marché immobilier sur Tulle et qui est de bon présage sur l'ensemble des autres impôts ménage que ce soit la taxe d'habitation ou la taxe sur le foncier bâti.

Les recettes sur les droits de mutation pour 2005 étaient prévues à hauteur de 200 000 euros. Elles se sont en fait élevées à 307 000 euros soit plus 50 % d'augmentation.

Pour le Trésorier Principal, il y a des interrogations résultant de la Loi de Finances 2006.

Il faut voir l'impact qu'il y aura notamment par rapport au transfert de Borg Warner qui doit s'installer sur la Zone de la Montane sur la Commune d'Eyrein qui a un taux de Taxe professionnelle très bas.

Le taux moyen de la Communauté de Communes est plus élevé que celui pratiqué sur la commune.

Il faudra voir qu'elles en seront les incidences par rapport au taux 2007.

L'ensemble de ces recettes permettra de dégager un autofinancement qui permettra de dégager une épargne brute et de prendre en compte le capital restant dû qui est payé en dépenses d'investissement.

Le point le plus important est que depuis 2001, il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition.

La gestion des finances à Tulle est difficile mais il est possible d'avoir par rapport au contribuable un effet de stabilité des taux qui est remarquable.

#### Investissement :

En section d'investissement, l'intérêt est de bien fonctionner mais aussi de bien épargner pour pouvoir investir.

L'investissement affiché résulte du soin apporté à la façon dont l'équilibre se fait dans la section de fonctionnement.

#### Les dépenses d'investissement :

Il devrait, cette année encore, être d'un montant significatif puisque la Ville devrait avoisiner 4 500 000 euros en ce qui concerne les dépenses d'investissement.

En fait, elles devraient avoisiner 4 800 000 euros sans compter les travaux en régie soit plus de 5 000 000 euros en dépenses d'investissement.



A ce chiffre, s'ajoute, par le biais de la Convention Publique d'Aménagement liant la Ville et la SEMABL, 3 000 000 euros d'investissement portés par la SEMABL.

La section d'investissement devrait comprendre l'intégration du parking Saint Pierre (4 000 000 euros) dont la Ville paie les intérêts des emprunts passés avec la SEMABL dans la section de fonctionnement et dont la Ville paiera le capital emprunté au travers des dépenses de la section d'investissement.

Les recettes d'investissement :

En 2005, les subventions s'élevaient à 1 700 000 euros ce qui s'expliquait par des mécanismes exceptionnels mais de portée pluriannuelle : le Contrat de Site, le Contrat de Pays, l'ANRU qui ont été proratisés au maximum en 2005, qui continueront à avoir des effets en 2006 mais plus atténués.

Les subventions pour 2006 seront à hauteur de 600 000 euros à 700 000 euros ce qui est un montant significatif.

Se rajoute dans les recettes d'investissement, compte tenu du changement de nomenclature, la totalité des produits de cession pour un montant de 800 000 euros.

Les ventes devraient se poursuivre sur plusieurs années puisqu'il est prévu de vendre les pavillons du Rodarel appartenant à la Ville, par lots de six pavillons par an sur quatre ans.

L'étalement des ventes se fait dans le temps de façon à ne pas pénaliser le marché immobilier privé et à permettre de trouver des acquéreurs à des prix intéressants pour ces pavillons.

Il y a aussi des produits de cession de places de stationnement dans les parkings publics tels que le Parking Saint Pierre.

Les autres recettes d'investissement s'élèvent à 1 000 000 euros.

Il s'agit du FCTVA, des amendes de police, de la TLE.

En ce qui concerne l'emprunt nouveau, il est calibré pour maintenir le désendettement de la Ville puisque chaque année la Ville essaie de désendetter à hauteur de 500 000 euros.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il ne s'agit que d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Toutes les données permettant l'élaboration du budget ne sont pas encore connues : l'évaluation exacte des recettes, les dépenses de fonctionnement ne sont pas encore correctement estimées.

La Ville aura sans doute un niveau d'épargne, d'autofinancement qui lui permettra de financer correctement les investissements sans avoir à relever la pression fiscale.

De la même manière, la dépense de fonctionnement a pu être maîtrisée malgré la hausse du prix du carburant, ce qui suppose l'effort de tous les services.

Il faut rechercher à travers les négociations et renégociations d'emprunts, le moindre coût possible pour le financement des investissements passés et futurs.

Pour les grosses opérations (Place de la Cathédrale, Centre Culturel et Sportif,...), le taux de subvention est important et permet de faire face à ce haut niveau d'équipement sans pour autant alourdir la dette de la commune.

---

*Monsieur Michel CAILLARD* fait une observation sur l'état de l'entrée de la Mairie et l'état des drapeaux qui sont presque en lambeaux, alors que vient d'être reçue récemment la délégation de Lousada.

Il conviendrait de les changer assez régulièrement.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que cela sera vérifié.

---

*Monsieur Michel CAILLARD* dit, en ce qui concerne le DOB, que sa présentation promet un budget qui fait diversion.

Le budget est présenté comme volontariste.

Il y a certes des opérations qui sont menées.

Il faut rappeler que les opérations en cours ou qui vont être engagées prochainement sont très largement subventionnées (à hauteur de 70 %). La Ville reste donc « sous perfusion ».

*Monsieur François HOLLANDE* dit que la Ville est « bien soignée ».

Il ne faut pas se plaindre d'être bien subventionné.

C'est si la Ville était mal subventionnée qu'il faudrait protester contre une faible mobilisation de ses représentants ou contre une négligence de la part de l'Etat à l'égard de la Ville.

Il faut se féliciter de trouver des subventions importantes correspondant à la qualité des projets de la Ville et à l'attente que portent les pouvoirs publics à ses travaux.

*Monsieur Michel CAILLARD* dit que personne ne s'en plaint.

Il se souvient cependant des commentaires qui avaient été faits concernant le risque de non participation de l'Etat pour financer certaines opérations.

Au final, ces opérations sont très largement subventionnées. Dans ce qualificatif volontariste, il est certain que les partenaires qui aident la Ville ont toute leur part.

Il faut se satisfaire que les taux restent stables.

Il remarque tout de même qu'ils sont très élevés. Les collectivités sont appelées à faire évoluer leurs taux d'imposition.

Il ne faut pas que ce soit fait à Tulle au détriment de la solidarité envers les Tullistes et au détriment des actions qui pourraient être engagées.

Il a été dit que des collectivités dans le département ont été amenées à augmenter leurs taux.

C'est évident.

Il y a des collectivités importantes qui doivent faire face à des transferts de compétences, qui les assument sans pour autant augmenter de façon démesurée les taux d'imposition alors que des collectivités régionales ont fait exploser les taux d'imposition.

Les effets sont différents d'une collectivité à l'autre et il est possible de les comparer.

Cela reste un projet de budget qui fait diversion à partir du moment où sont anticipées d'éventuelles difficultés financières à venir, des marges de manœuvre plutôt limitées et pourquoi pas un jour une hausse des taux d'imposition en disant dès à présent que la Loi de Finances 2006 et les mesures prévues pour 2007 en ce qui concerne notamment la taxe professionnelle, porteront l'entière responsabilité de ces décisions et de ces situations à venir.

Il s'agit d'une manière facile de se déresponsabiliser.

Il est normal que les élus soient préoccupés par l'évolution de la fiscalité mais il est vrai aussi que le paysage change (transferts de compétences, mise en place de regroupements de communes).

La France est un pays où la fiscalité est poussièreuse, lourde voire dissuasive.

Il ne pense pas qu'il faille en vouloir à un Etat qui cherche à moderniser, alléger, responsabiliser les collectivités.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit que l'équilibre est fragile car tout dépend des recettes fiscales pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

Or, si les impôts ne bougent pas, les valeurs locatives augmentent.

Ainsi, malgré la hausse des valeurs locatives, on constate une constante.

Les effets de la politique de l'habitat ne seront perçus que dans un délai de deux ou trois ans.

Au niveau des recettes fiscales les deux ou trois années à venir seront difficiles.

Du fait du problème comptable évoqué, la Ville va se priver d'une marge d'autofinancement de 200 000 euros par an.

Cela va être gênant pour faire des investissements.

Malgré la hausse des valeurs locatives, sans augmentation des taux, la fiscalité reste constante c'est-à-dire que pour le moment. La situation ne progresse pas mais cela va venir mais de façon décalée.

Sur les frais de fonctionnement eux-mêmes, il y a des efforts qui sont faits et du fait des départs à la retraite, des gens plus jeunes sont embauchés.

La masse salariale n'augmente pas, ce qui permet de dégager de l'autofinancement.

Quant aux mesures concernant la fiscalité, il ne pense pas que le bouclier fiscal plafonne à 60 %. L'impôt global des contribuables touche beaucoup la Ville de Tulle puisqu'on impute d'abord sur l'Impôt sur la Fortune et l'Impôt sur le Revenu.

Sur la taxe professionnelle, ce qui est gênant c'est le déplacement de Borg Warner sur une commune qui paie une taxe professionnelle plus faible et donc l'intégration progressive va faire perdre un peu à la Ville.

Quant aux droits de mutation, ils représentent une hausse notable mais ne sont pas une recette déterminante dans le fonctionnement.

Sur l'investissement, il croit qu'il y a eu de forts investissements en première partie de mandat, lequel s'achève avec moins d'investissements. Le mandat se terminera en douceur grâce aux financements assurés à 70 %, par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Europe, subventions dont on ne peut que se féliciter.

La fragilité de la section d'investissement dépendra toujours de la capacité de la Ville à dégager de l'autofinancement.

Finalement, les renégociations d'emprunts réalisés permettent effectivement de dégager des capacités supplémentaires.

Les cessions de patrimoine immobilier permettront aussi de compenser les baisses éventuelles de subventions.

Il pense que la Ville est dans le cadre d'un équilibre fragile qui devrait le rester encore quelques années.

Cet équilibre fragile est géré au niveau de la section de fonctionnement compte tenu des départs à la retraite permettant d'avoir une masse salariale restant à niveau constant et d'autre part, par un rééchelonnement de la dette et des subventions exceptionnelles qui permettent de continuer une politique d'investissement importante pour la Ville.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* pense que « l'équilibre fragile » est le propre de la plupart des budgets communaux mais aussi départementaux et régionaux y compris de celui du budget du Département de la Corrèze.

Cela est la réalité mais résulte d'évènements liés au cadre politique national soit parce que des décisions sont prises en matière de fiscalité, d'aide aux collectivités, soit parce que les évolutions de la situation sociale imposent des dépenses supplémentaires.

On ne peut ignorer, en votant un budget local, ce qui se passe au plan national.

Monsieur Michel CAILLARD a dit que le budget faisait diversion. Ce serait faire diversion de ne pas augmenter les taux d'imposition. Il faut souhaiter que cette diversion soit durable.

Il y a quelque mérite à le faire. Cela nécessite une réflexion.

Il ne serait pas anormal qu'il y ait une progression des taux. Ce n'est pas ce qui est proposé par la majorité.

Le Département a augmenté les impôts de 3% à 4% chaque année depuis cinq ou six ans.

Il s'agit de la pression fiscale c'est-à-dire de l'augmentation des taux, ce qui en produit représente beaucoup plus.

Cela ne peut pas être justifié pour le Département par le fait qu'il y ait des transferts de compétences puisqu'il est clamé que ces transferts sont compensés et ne génèrent donc pas plus de dépenses, ce qui en fait n'est pas la réalité.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, la Ville ne la perçoit pas directement mais par le biais de l'attribution d'une compensation qui est versée par la Communauté de Communes.

Il va y avoir des effets en 2007 car une évaluation a été faite au niveau des départements qui montre que pour le Département, 55 % des bases de taxe professionnelle pourraient être plafonnées.

Cela enlève des recettes et beaucoup de lisibilité.

Ce qui a été voté en matière de taxe professionnelle ne peut pas être présenté comme la modernisation d'une imposition, sans doute désuète, mais comme le contraire d'une modernisation.

Il s'agit d'une décision brutale qui a été mise en place.

Pour le budget d'investissement, il ne trouve pas que le mandat s'achève en douceur.

Il va y avoir en 2006, un niveau d'investissement conséquent sur des aspects fondamentaux.

Des demandes de subventions sont présentées en matière routière, pour l'opération de la Place de la Cathédrale.

Il faut ajouter en investissement, les opérations qui transitent par la SEMABL.

C'est une grosse année d'investissements et tant mieux s'il y a des subventions.

Il y a un niveau de subvention qui n'est pas connu, c'est celui des subventions allouées par le Conseil Général.

Une réunion s'est tenue, son résultat est quasi nul.

« Le Département a peur des villes ». Il a aussi peur des EPCI. C'est dommage car il y a des possibilités d'actions à travers ceux-ci.

Cette année, la taxe professionnelle du GIAT va baisser de 300 000 euros. Quand Borg Warner va partir, il pourrait y avoir une perte de 500 000 euros de taxe professionnelle.

C'est finalement bien d'arriver à une ossature budgétaire de cette qualité.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit que sur le budget d'investissement de cette année, il y a le parking qui rentre mais il était dans la Convention Publique d'Aménagement.

Il rentre pour 20 % et il y a 16 % de report de crédits.

Il y a 40 % de dépenses d'investissement qui sont ou du report ou des investissements déjà réalisés.

Il y d'autres investissements réalisés mais globalement leur coût est inférieur aux années passées.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que des fragilités demeurent.

Quel sera l'avenir des recettes ? Quelle sera l'évolution des valeurs locatives ?

Il y a une inquiétude réelle, la Ville va perdre la taxe professionnelle sur Borg Warner et sans doute perdre, compte tenu des démolitions, de la taxe professionnelle sur GIAT.

Il y aura peut être de la taxe professionnelle avec les installations qui seront réalisées sur le site de Borg Warner.

Il y a aussi des immeubles en cours de réhabilitation mais tant qu'ils ne sont pas habités, cela ne génère pas de valeur particulière.

Les fragilités sont liées aussi à l'évolution de la population.

Cela fait partie des objectifs qu'il faut avoir à l'esprit pour faire venir de nouvelles activités, de nouvelles populations, pour poursuivre le point du logement.

Il ne pense pas que la Ville puisse perdre d'avantage. Elle ne peut connaître que du bien, le mal ayant déjà été fait.

Il y aura quelque chose à la place de Borg Warner. Pour le GIAT, il ne peut y avoir que du positif.

La Ville est, sur le plan économique, forcément en développement et en progrès.

Sur le plan de la population aussi même si cela prendra du temps, il y aura plus de logements occupés, tant dans le parc privé que dans le parc public.

Sur le plan de l'activité commerciale, il peut y avoir des espoirs. Il y a un effort de réhabilitation de l'appareil commercial qui aura ses effets.

Il y a la garantie de la Communauté de Communes qui assure une certaine solidarité à la Ville.

Il y a des fragilités, des risques mais aussi des espoirs sérieux.

Sur les critiques, il préfère avoir la critique d'un budget trop subventionné que pas assez ; de ne pas augmenter les impôts plutôt que de les augmenter ; d'avoir des valeurs locatives qui progressent légèrement plutôt qu'en baisse.

Si le Débat d'Orientations Budgétaires avait prévu moins de subventions pour les équipements, plus d'imposition pour les Tullistes et des valeurs locatives en baisse, il n'y aurait pas eu de compliments.

## **2- Avances sur subventions à des associations sportives**

**Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement des avances sur les subventions accordées au titre de l'année 2006 suivantes :**

### **a- Volley Tulle-Naves : 4 000 €**

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2005 était de 27 000 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **b- Union Sportive Basket Tulle Corrèze : 4 000 €**

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2005 était de 15 245 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 9 000 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **c- Sporting Club Tulliste : 7 000 €**

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2005 était de 38 112 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **d- ECT/ASPTT : 4 000 €**

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2005 était de 18 294 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

**e- Eva Sport : 1 500 €**

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2005 était de 6 098 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

**3- Attribution de l'allocation secours aux sapeurs-pompiers en retraite**

Il est proposé de proroger, au titre de l'année 2006, l'attribution de l'allocation dite « secours » dont le montant trimestriel s'élève à 60 € aux Sapeurs-Pompiers en retraite ainsi qu'à leurs veuves.

Il est précisé que ladite allocation est également versée à tous les sapeurs pompiers volontaires ayant effectué au moins dix ans de service lorsque le Centre de Secours était sous compétence communale.

26 personnes sont concernées. Le montant total de la dépense s'élève à 6 240 €.

**Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ladite allocation.**

Elle ne peut pas être payée par le SDIS étant donné que la décision d'origine afférente avait été prise par la Ville de Tulle.

*APPROUVE à l'unanimité*

**4- Adhésion, au titre de l'année 2006, à l'association ANDES et versement de la cotisation correspondante**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) au titre de l'année 2006 et de verser la cotisation correspondante dont le montant s'élève à 200 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

**Affaires culturelles -**

*Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS*

**- Information sur le Musée des Armes et ses perspectives****Pour rappel**

Depuis plusieurs années, la Ville de Tulle a engagé une réflexion quant à sa politique muséale : la réorganisation de ses collections, la position du musée comme acteur au service du développement et de la démocratisation culturels, le devenir de la représentation du patrimoine tulliste et donc l'inscription du Musée dans une démarche d'avenir.

Par délibération du 29 mars 2002, le conseil municipal de Tulle a adopté le principe de la mise en place de deux structures muséales communales.



Cette réorganisation, effective depuis le 15 avril 2003, a été également intégrée au projet culturel de la ville présenté le 7 avril 2003. Elle répond au développement actuel et futur des musées de Tulle répartis comme suit :

- le musée du Cloître André Mazeyrie, centre patrimonial de la ville,
- le Pôle Accordéons/Armes ou musée de l'accordéon & musée des Armes, sur le site dit de Souilhac, représentation du patrimoine industriel identitaire de la Ville, avec une volonté de rapprochement avec le musée associatif de la Résistance et de la Déportation.

Quant au site, il a été clairement établi que le bâtiment 102 n'était pas adapté et susceptible d'être le futur lieu du Musée de l'Accordéon.

Le choix fait est d'envisager d'utiliser ce bâtiment pour être le cadre de l'autre aspect de cette structure muséale qui recevra le Musée des armes avec la perspective d'un rapprochement sur ce bâtiment avec le Musée associatif de la Résistance et de la Déportation et également avec la perspective d'avoir un lieu de mémoire concernant les événements de juin 1944.

Dans le cadre des réflexions, il est apparu cohérent de mettre en synergie l'histoire de la Manufacture d'Armes de Tulle, activité industrielle et sociale de la ville, la Résistance et la Déportation et les événements tragiques du 9 juin 1944 qui s'inscrivent naturellement dans un parcours scientifique.

Cette proposition d'optimiser le potentiel culturel, historique et patrimonial existant a été présentée aux différents acteurs par Pierre DIEDERICHS, Maire-Adjoint délégué aux Affaires Culturelles et Laurence LAMY, Conservateur du Patrimoine du Pôle Accordéons/Armes, pour envisager des perspectives de rapprochement des structures associatives (*Les Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle, Musée de la Résistance et de la Déportation et Comité des Martyrs*) avec la structure municipale *Musée des Armes*.

Les structures ont accepté de travailler, en synergie, à l'élaboration d'un projet scientifique et culturel commun.

Nous avons abouti à la conclusion que le musée des Armes et le musée associatif de la Résistance et de la Déportation devaient être repensés sur leurs concepts scientifiques, de diffusion et d'organisation, et que le projet proposé initialement par le Comité des Martyrs sur la zone dite de Cueille ne pouvant aboutir devait être pensé.

**Il ne s'agit pas d'un projet associatif avec répartition d'espaces identiques pour chaque thématique dans un bâtiment, mais d'un projet municipal cohérent, porté par la Ville avec la coopération des associations citées en référence.**

Le conseil municipal du 28 mai 2005 a validé les premiers contenus d'orientation du projet culturel et scientifique qui s'inscrit comme **l'histoire chronologique de la Manufacture d'Armes de Tulle**, de l'activité industrielle (sans occulter les autres productions françaises et étrangères) et sociale de la ville.

*Les enjeux seront multiples : historiques, culturels, économiques et sociaux.*

*La Résistance/Déportation et les événements du 9 juin 1944 seront inscrits dans le parcours.*

*L'homme et la manufacture seront placés au cœur de ce musée par le savoir-faire technique, par l'impact économique dans la ville, par leur place au cœur de la mémoire collective.*

*Devra apparaître la notion d'un bâti, d'une construction à partir de traumatismes collectifs de disparition d'une industrie, d'une économie et le gravage d'un fait historique où les tullistes ont été atteints dans leur chair.*

**Pour la réflexion et la réalisation du projet scientifique et culturel, un groupe de travail s'est mis en place constitué de deux membres de chaque association et de Laurence LAMY, en charge de ce dossier.**

**Les représentants des associations du groupe de travail sont :**

- **Yvon LE POTTIER, Président Délégué du Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation,**
- **Bruno LEDEE, animateur du Musée Départemental de la Résistance et de la Déportation,**
- **Daniel BARBAZANGE, Comité des Martyrs,**
- **Paul MONS, Comité des Martyrs,**
- **Annie ESPIEUSSAT, Comité des Martyrs (suppléante),**
- **Michel ROGIER, Président des Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle,**
- **Jean-Louis RATHONIE et/ou Jean CHASTANG, chargés de la Documentation des Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle.**

Ce groupe de travail se réunit régulièrement. La première étape du projet relative au recensement de l'existant est terminée.

Le groupe a engagé la deuxième étape qui consiste à déterminer les principales orientations du projet : le concept.

Pour cette étape, le groupe invitera ou consultera, pour porter sa réflexion, le Directeur des Archives Départementales de la Corrèze, le Conseiller Musées de la D.R.A.C. du Limousin, des représentants de la Direction des Musées de France, du musée de l'Armée, de la Fondation de la Résistance, de la Fondation pour la mémoire de la Déportation et tous autres interlocuteurs susceptibles de faciliter l'avancement du dossier.

**Ce groupe de travail présentera régulièrement l'avancement de ses travaux à un comité de pilotage dont les membres ont été désignés par leur collectivité.**

Le Conseil Municipal sera tenu informé régulièrement des différentes étapes de réalisation du Projet Scientifique et Culturel.

*Mademoiselle Laurence LAMY* ajoute que la production intellectuelle est très productive.

Les réunions sont sereines et les participants travaillent bien.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il s'agit désormais d'entrer dans une phase plus opérationnelle.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit que lorsque le projet culturel et scientifique sera validé, il conviendra de lancer une étude de programmation globale sur le concept à la fois Armes, Résistance, Déportation et Accordéons qui sera la phase suivante.

**5- Désignation de représentants de la Ville au comité de pilotage du projet muséal Armes / Résistance - Déportation / 9 juin 1944**

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant et un suppléant pour participer au comité de pilotage qui validera l'avancement des travaux de réflexion du groupe de travail en charge de la réalisation du musée Armes / Résistance – Déportation / 9 juin 1944.

**Proposition : Pierre DIEDERICHS, titulaire ; Janine PICARD, suppléante.**

*Monsieur Michel CAILLARD* demande s'il n'y a pas la possibilité d'avoir un représentant de l'Opposition au Comité de Pilotage.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* indique qu'il y a un seul représentant (un titulaire et un représentant) de la Ville dans ce Comité de Pilotage.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il y a un membre titulaire avec voix délibérative. Il peut y avoir un titulaire avec voix consultative afin que chacun se sente associé à ce projet.

*Mademoiselle Laurence LAMY* dit que le Comité de Jumelage n'intervient que pour valider les différents travaux d'avancement du groupe de travail. L'Etat, la Région, le Département sont représentés.

L'Opposition peut être présente mais il ne doit y avoir qu'une seule voix par entité.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que la voix restera celle de Monsieur Pierre DIEDERICHS mais il est possible d'inviter un membre de l'Opposition.

Monsieur François RABIER assistera à ces réunions.

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **- Information sur la Cité de l'Accordéon - Bilan et perspectives**

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit que la Cité de l'Accordéon est la structure qui a particulièrement la responsabilité à la fois juridique mais aussi opérationnelle de la mise en œuvre de l'organisation des Nuits de Nacre et de leur gestion.

Il rappelle qu'avait été constituée il y a quelques années l'APPNAT .

Cette association a donné naissance à la Cité de l'Accordéon avec la nuance que l'APPNAT avait une mission plus généraliste.

La Cité de l'Accordéon tout en étant concernée par l'évolution du Pôle Accordéons a plus particulièrement la responsabilité des Nuits de Nacre.

La Cité de l'Accordéon a été présidée par Monsieur François GAUTHIER qui a beaucoup œuvré pour le développement de l'APPNAT mais qui n'était pas directement Tulliste et avait de la peine à se rendre disponible. Il a démissionné à la fin de son mandat. La Cité de l'Accordéon a alors désigné comme Président Monsieur Jacques GORY.

## Préambule

Depuis 1997, les différentes institutions (Etat – Région – Département) associés à la Ville de Tulle et aux personnalités du monde culturel et économique tullistes concernées par le développement de l'accordéon ont œuvré au sein d'une association appelé alors **APPNAT** (*Association de Préfiguration d'un Pôle National de l'Accordéon à Tulle*) en vue de définir les éléments constitutifs d'un pôle national de l'accordéon et d'en préciser les contenus et articulations.

La période de préfiguration a permis aux municipalités de confirmer leurs options relatives au projet de pôle : choix de l'organisation muséale tulliste, confirmation du mode d'organisation du festival des Nuits de Nacre, partenariat autour des Etablissements MAUGEIN, réflexions autour d'un centre de ressources puis conforter les partenariats scientifiques avec les autres structures muséales françaises et européennes.

La **Cité de l'Accordéon** (*Association de Gestion et d'Animation du Pôle Accordéons*) a vu le jour en avril 2003 et est le résultat de toutes ces réflexions.

La ville peut ainsi s'appuyer sur un partenaire associatif clairement engagé dans une responsabilité de gestion des activités concourant à la mise en place et à l'animation du Pôle de l'Accordéon, les différents partenaires ayant trouvé quant à eux leur place au sein d'un Conseil d'Orientation.

## BILAN 2005

*Mademoiselle Laurence LAMY* informe des activités de diffusion de la Cité de l'Accordéon. Il n'y a pas que les Nuits de Nacre dans les activités de diffusion de la Cité de l'Accordéon.

Les **activités administratives** de l'association se sont articulées autour de réunions de bureau et de conseils d'administration et un conseil d'orientation présidé par Pierre Diederichs le 14 juin 2005. L'Assemblée Générale s'est tenue le 17 mai et a vu l'élection d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau bureau : Jacques GORY a succédé à François GAUTIER à la présidence.

### Activités de diffusion

#### - **Création du logo réalisé par l'Imprimerie Maugein**

#### - **Création-résidence et concert de Sébastien Farge Septet**

La Cité de l'Accordéon, avec le concours de l'Union Européenne, programme Leader+, a réalisé une création-résidence et concert avec l'accordéoniste corrézien Sébastien FARGE qui joue sur un accordéon Maugein, manufacture tulliste.

La Cité de l'Accordéon a commandé, en mars 2005 une commande d'écriture, à l'artiste en lien avec la thématique du festival des Nuits de Nacre 2005 : Jazz à lames – musette ou manouche ?

Avec Christian LOISELEUR (1<sup>er</sup> violon), Olivier BATTLE (2<sup>ème</sup> violon), Jérôme de la PEYRONNIE (alto), Eugen FABRIS (violoncelle), Jean-Baptiste LAYA (guitare), Philippe dit Doudou CUIILLERIER (guitare).

Cette création est déjà programmée douze fois dans différents lieux en France.

**- Création d'un DVD / Promotion des Nuits de Nacre**

La Cité de l'Accordéon, avec le concours de l'Union Européenne, programme Leader +, a sollicité l'association « *Les Films de l'Eléphant* » pour la réalisation d'un DVD de 14 mn pour la promotion du festival des Nuits de Nacre.

Présentation et sortie officielle en février 2006

Ce produit était devenu nécessaire. L'ensemble des Comités Départementaux, Régionaux de Tourisme appelaient régulièrement pour avoir des images sur le Festival pour pouvoir communiquer sur un évènement culturel majeur sur la Région Limousin.

**- Parrainage de l'Association *Les Amis de Jean Ségurel***

La Cité de l'Accordéon a parrainé pour la deuxième année un artiste par l'intermédiaire d'un prix de la Cité de l'Accordéon accordé dans le cadre du Prix Jean Ségurel. Thierry BONNEFOUS, accordéoniste, s'est vu remettre un chèque de 300 €.

**- Nuits de Nacre 2005 : Jazz à lames : musette ou manouche ?**

La 17ème édition du festival des Nuits de Nacre s'est tenue du 15 au 18 septembre autour de la thématique « Jazz à lames : musette ou manouche ? ».

Plus de 65 concerts et/ou animations avec plus de 230 artistes sur 3 jours et demi, 20 personnes employées dont 16 intermittents (en direct par le festival), une vingtaine de personnels mis à disposition, des prestataires de service, 42 bénévoles... pour un bilan général très satisfaisant

- Une programmation riche et éclectique respectant la notion d'accordéons au pluriel : tous systèmes, tous répertoires, pour tous publics. De Manu DIBANGO à Marcel AZZOLA/Christian ESCOUDE via Richard GALLIANO, Sébastien FARGE, un artiste dit fil rouge hors pair : Emy DRAGOI.
- Des créations musicales
- Des animations de rues
- Des expositions
- Des animations scolaires
- Des rencontres et dédicaces
- Des partenaires efficaces
- Une articulation opérationnelle
- La confirmation de deux villages-festival : l'un, situé Place Gambetta, regroupant 3 chapiteaux dans un décor cabaret-jazz avec une scène de spectacle, un bar-restaurant, des accueils, une roulotte médias ; l'autre, situé Place Jean Tavé, avec une démarche plus commerciale : buvette tenue par l'association *Tulle : Commerce et Artisanat*, une boutique du festival, une guinche...
- La réorganisation de la journée du Dimanche avec un concert et une ponctuation par un cinéma en plein air.
- Une équipe constituée, soudée et professionnelle renforcée par des bénévoles.

Des artistes heureux, des publics très heureux, des rencontres humaines et musicales gravées dans les mémoires. La Ville a inscrit définitivement les lettres ACCORDEON dans son histoire, son présent et son futur.

Reconnaissance de tout le milieu accordéonistique : Tulle est déjà inscrite comme la capitale de l'instrument.

Un bilan artistique, humain, technique et financier très positif.

L'association se porte bien.

Le bénéfice est de 5 355 euros.

### **Perspectives 2006**

- **Colloque « Musées-Musique sur le territoire national : où en sommes nous ? »**

#### **Mai 2006**

Le colloque se tiendra les 30 et 31 mai 2006 et les 13 et 14 juin 2006.

**Coordination** : Marie-France CALLAS, conservateur général du patrimoine, Inspection générale des musées, Direction des Musées de France et Laurence LAMY, Conservateur du Patrimoine.

**Durée** : le colloque se tiendra sur deux journées.

Il réunira le Musée de Mirecourt, le Musée de Montluçon, le Musée de la Couture BOUSSET pour les instruments à vent, le Musée de la musique à Paris, le Musée de l'Homme, le Musée des Arts et Traditions Populaires, le Musée Guimet, le futur Musée dit du Quai Branly qui ouvrira ses portes en juin 2006.

#### **Objectifs**

- \* Rencontre et découverte des Musées - Musique sur le territoire national et des conservateurs et/ou responsables des collections d'instruments de Musique
- \* Panorama des musées – musique
- \* La diversité des statuts des musées – musique (national, collectivités territoriales, associatives)
- \* Bilan de l'existant et présentation des collections des musées – musique par les conservateurs ou responsables des collections
- \* Présentation des projets scientifiques et culturels (selon état d'avancement) en lien avec les territoires.
- \* La place des projets muséaux sur le territoire ?

Il s'agit de réfléchir sur le thème Musée et Intercommunalité puisqu'il paraît naturel que les Médiathèques et Ecole Nationales de Musique passent progressivement dans l'intercommunalité mais cela est beaucoup plus difficile pour les autres structures muséales.

Une démarche va se mettre en place sur cette réflexion avec un des responsables de l'intercommunalité qui est en charge d'une réflexion, à la demande des Musées de France.

- \* Atelier partenariat et réseaux

- **Nuits de Nacre 2006 « Quand la femme porte les bretelles »**

**La 18ème édition du festival des Nuits de Nacre se tiendra du 14 au 17 septembre 2006 avec pour thématique « Quand la femme porte les bretelles ».**

Un phénomène nouveau : ne trouvez vous pas que l'accordéon se conjugue de plus en plus avec des jupons ?

Une recrudescence de belles ingénues vont nous conter fleurette par des mots, des sons qui ne manqueront pas de soufflet : version eau de prose ou en vers et contre tout...et tout contre elles... des accordéons.

Instrument féminin dans ses premières années d'existence, l'homme s'en est emparé jusqu'à le transformer en objet de misogynie ?

De différentes générations, disséminées à travers le monde, des accordéonistes qui adaptent leur instrument aux genres qui les émoustillent.

Le virus de l'émancipation est là : ces donzelles ont les bretelles bien accrochées et le verbe engagé.

### **Accordéon au féminin**

*Mademoiselle Laurence LAMY* excuse Monsieur GORY qui a eu un empêchement et ne peut être présent ce soir.

*Monsieur François HOLLANDE* remercie Laurence LAMY pour l'action qu'elle mène avec les permanents et les bénévoles et qui va au-delà du seul festival.

Il faut aussi se réjouir de la façon dont l'association a retrouvé une identité et un sens.

Cela est sans doute plus facile avec Monsieur GORY qui s'implique plus régulièrement dans la vie de l'association.

Il souhaite que les projets pour 2006 soient un succès.

*Mademoiselle Laurence LAMY* ajoute qu'une réflexion est engagée autour des infrastructures chapiteaux pour le festival.

Une réflexion a été mise en place, une réflexion également par rapport aux travaux d'aménagement de la Cathédrale.

L'association s'interroge pour voir s'il serait possible de monter une infrastructure plus importante sur la Place Martial Brigouleix pour recevoir les têtes d'affiche.

Cela ne sera réalisé que si le budget le permet. Si tel n'est pas le cas, la Cité de l'Accordéon ne portera pas cette action.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que l'idée de structure mobile s'impose.

Cela coûtera plus cher mais peut rapporter d'avantage.

Il est frustrant, quand il y a un invité de qualité, de refuser du monde.

*Monsieur François RABIER* dit qu'il semblerait qu'il soit difficile de répondre à la demande en matière d'hébergement. Ce problème va-t-il être résolu ?

*Mademoiselle Laurence LAMY* dit qu'une étude sur l'hébergement a été réalisée avec l'Office de Tourisme.

Une commission au sein de la Cité de l'Accordéon s'est mise en place avec la possibilité de logement chez les Tullistes à compter de cette année.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que c'est une bonne solution.

### **- Information sur les perspectives du Pôle Accordéons**

En 1998, la Ville de Tulle a acquis l'ancien bâtiment de Direction de la Manufacture d'Armes de Tulle (dit bâtiment 102) avec pour objectif de devenir le futur réceptacle du Pôle Accordéons.

En 2000, des travaux de réfection de la couverture et remplacement des menuiseries extérieures ont été réalisés.

En 2001-2002, il a été constaté que la superficie du bâtiment était trop petite pour recevoir le futur Pôle Accordéons selon le projet scientifique et culturel écrit et présenté aux divers partenaires.

Depuis, avril 2002, ce bâtiment regroupe :

- le lieu de conservation de la collection Accordéons (instruments, partitions...),
- l'administration du Pôle Accordéons/Armes,
- le siège social de la Cité de l'Accordéon,
- le siège social de l'association des Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle,
- l'atelier de restauration des armes.

Après la réorganisation muséale, il a été convenu que ce bâtiment deviendrait le futur réceptacle du projet muséal Armes / Résistance-Déportation / 9 juin 1944. Le groupe de travail et le comité de pilotage du projet doivent prendre en considération cet élément primordial pour la réalisation de ce regroupement de collections.

A l'issue de la réalisation du projet scientifique et culturel du musée Armes / Résistance-Déportation / 9 juin 1944, une étude de programmation commune aux projets Armes et Accordéons sera lancée (calendrier prévisionnel : juin 2006).

Dans le cahier des charges de cette étude sera inscrite la localisation du futur Pôle Accordéons.

Plusieurs sites sur le quartier de Souilhac seront proposés pour cette étude. Le choix définitif sera décidé à l'issue de cette étude selon les propos du programmiste.

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit que la Ville de Tulle n'est qu'à une phase d'études. Si le futur Musée de l'Accordéon n'a pas vocation à être situé dans le bâtiment 102, il faut réfléchir à la future localisation de ce Musée.

Il s'agit d'un Musée National de l'accordéon et en aucun cas d'un Musée vitrine où seraient entreposés les accordéons de façon statique.



Il s'agit d'un projet plus ambitieux et avant de donner des perspectives précises d'installation, il faut que soit définitivement validé le projet scientifique et culturel.

Son contenu pour l'accordéon est prêt mais il faut le valider dans sa globalité.

Il faut aussi que soit réalisée l'étude de programmation qui aura précisément pour but d'élaborer les perspectives conformes aux besoins pour ce site.

L'étude devrait commencer en juin 2006 et s'achever à la fin de l'année.

Elle sera confiée à un bureau spécialisé qui travaillera sur des hypothèses qui seront données.

Le souhait est d'étudier une implantation possible sur le site du Quartier de Souilhac dans un sens assez large.

Le choix définitif ne pourra être décidé que lorsque l'étude aura été terminée et selon les propositions du programmiste.

C'est un enjeu essentiel et qui nécessite d'être bien étudié.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit que la démarche de Laurence LAMY, notamment sur le colloque, est très intéressante car des liens vont être créés avec les Musées d'instruments de musique.

Cette diversité est une chose qui profitera à tout le monde.

La place des projets muséaux sur le territoire est à étudier. Cela peut être un élément fort de la politique du Conseil Général et du Conseil Régional.

Il faudrait travailler pour se positionner et recueillir des fonds européens.

Sur l'étude elle-même, il faudra être prudent à moins que la Communauté de Communes ne prenne en charge son financement.

Il faut être prudent sur les coûts d'investissement et de fonctionnement de cette opération.

## **6- Acceptation d'une donation au Pôle Accordéons/Armes**

Une donation de CD, disques 33 T, 2 fusils de chasse, de l'outillage pour fabrication de cartouches, de l'outillage de recalibrage, des boîtes de poudrerie (...) a été proposée au Pôle Accordéons/Armes par Gérard BONNET, particulier.

### **Pôle Accordéons**

Il s'agit de :

- **11 Albums CD + une compilation de 4 CD**
  - Robert MONÉDIÈRE - « *Un accordéon dans la bruyère* »
  - Robert MONÉDIÈRE - « *Viens avec moi dans mon village* »
  - AIMABLE - « *L'accordéoniste du siècle* »
  - Michel PRUVOT - « *Les tops du musette* »
  - Michèle TORR - « *Mes succès* »
  - Jean-Marc THIBAUT - « *Des chansons plein le cœur* »
  - Yvette HORNER - « *La danse du balai* »

- Jean SEGUREL - « *Souvenirs d’Auvergne* »
- Pascal SEVRAN - « *Succés français* »
- André VERCHUREN - « *Les Tops d’André VERCHUREN* »
- Jackie SARDOU - « *Jackie SARDOU chante* »
- Michel PRUVOT, Maurice LARCANGE, Louis CORCHIA, Jean SEGUREL, ZINZIN, PELLIGRINI, Jean VAISSADE, Gus VISEUR - « *Méga musette* » (4 CD)

- **6 coffrets disques 33 T**

- Jean SEGUREL - « *Sous le ciel de mon pays* » (coffret de 2 disques)
- Jean SEGUREL - « *Le folklore de chez nous* » (coffret de 2 disques)
- Georges MILTON, COMEDIAN HARMONISTS, Lys GAUTY, Fred ADISON, ARLETTY, NOEL NOEL, Jeanne AUBERT, RAY VENTURA, Rina KETTY, OUVRARD, Albert PREJEAN, André CLAVEAU, Lucienne DELYLE, Raymond LEGRAND, ANDREX, Johnny HESS, Paul MEURISSE, Josephine BAKER, Jacques HELIAN ET Jean MARCO - « *Les chansons de Papa* » (coffret de 2 disques).
- Robert MONÉDIÈRE - « *Bravo l’Auvergne* » (coffret de 2 disques)
- AIMABLE - « *Les 24 plus beaux tangos du monde* » (coffret de 2 disques)
- André VERCHUREN - « *L’as du Musette* » (coffret de 3 disques).

## **Musée des Armes**

- **Fusil de chasse à chien**

Calibre 12

A appartenu à son grand-père Jean BONNET

Aucune indication

- **Fusil de chasse sans chien**

Avec housse de cuir

A appartenu à son père Francis BONNET (1914 – 2005)

- **Deux cartouchières en cuir avec cartouches**

- **Outillages pour fabriquer les cartouches**

- Machine à sertir avec 2 dosettes pour former bourrelet de la cartouche
- Outillage de désamorçage
- Amorges usagées
- Etiquettes avec taille des plombs dans un pochon « *Cartoucherie TUNET* » (Manufacture de Munitions de chasse – Toulouse)
- 2 sacs de plomb
- Bourres en plastique, en feutre
- Rehausse (2)
- Cartouches diverses

- **Outillage de recalibrage**

- Manche en bois pour tasser la bourre
- Plaque de calibrage des plombs en duralumin
- Disperseur de plomb en carton (fabrication maison)

- **Boîtes**

- Boîte de la poudrerie d'Angoulême
- 2 boîtes de la poudrerie de Sevran Livry
- Boîte d'accessoires – Munitions de chasse
- Boîte d'amorçage – Manufacture Générale de Munitions (MGM)
- Boîte en plastique – Manufrance – Saint Etienne (Graduateurs)
- Petite boîte avec amorces percutées

**Il est demandé au Conseil municipal de valider l'entrée de cet ensemble de dons dans les collections tullistes.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **7- Modification de l'inventaire réglementaire du Musée des Armes**

Le 17 décembre 2004 (délibération n° 53), le conseil municipal a décidé de créer un numéro d'inventaire relatif aux armes à feu, conformément aux normes d'inventaire et conseils du Musée de l'Armée (Ministère de la Défense).

Le 28 janvier 2005 (délibération n°7), le conseil municipal a décidé de créer un numéro d'inventaire relatif aux armes blanches, conformément aux normes d'inventaire et conseils du Musée de l'Armée (Ministère de la Défense).

Afin d'être en conformité avec la réglementation fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, il a été convenu de ne plus tenir compte de ces deux délibérations et de créer un nouveau numéro d'inventaire selon le décret n° 2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, notamment son article 5 et l'arrêté du 25 mai 2004 fixant *les normes techniques relative à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement*.

Pour se mettre en conformité avec le fonctionnement de la Direction des Musées de France (Ministère de la Culture), l'inventaire du Musée des Armes sera modifié selon l'arrêté du 25 mai 2004, à compter du 15 février 2006.

Néanmoins, chaque numéro d'inventaire se verra attribuer un appendice pour être en cohérence avec le Musée de l'Armée (Ministère de la Défense) :

**T.AF pour Tulle. Armes à Feu**

**T.AB pour Tulle. Armes Blanches**

**T.AC pour Tulle. Accessoires**

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification de l'inventaire réglementaire du Musée des Armes.**

*Mademoiselle Laurence LAMY* informe que la collection des armes autour du Musée Tulliste est constituée de trois cent quatre armes dont seulement six ont été présentées au Conseil Artistique de la Direction des Musées de France c'est-à-dire que la collection n'existe pas.

Il convient de réunir le Haut Conseil de la Direction des Musées de France en avril 2005 de façon à créer le fonds constitutif Tulliste.

Elle précise qu'arriveraient prochainement au Musée 68 armes du site de GIAT de Cusset.

Elle ajoute que la Ville de Tulle a mis en place un atelier restauration qui va permettre aux anciens de la Manufacture d'armes de Tulle, sous l'impulsion de Jacques MARTHON, de pouvoir restaurer les armes du Musée ce qui génère des économies considérables de restauration.

La Ville n'aurait pas pu réaliser cette opération si les anciens ouvriers de la Manufacture d'armes de Tulle n'avaient pas souhaité travailler pour la collectivité.

Ils sauvent un patrimoine national. Cela permet de plus de mettre en valeur leurs compétences mais aussi la collection.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **8- Approbation du Règlement Intérieur de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse**

Le règlement intérieur en vigueur à l'Ecole Nationale de Musique et de Danse est un document ancien. Il ne fait notamment pas référence à la Charte relative aux enseignements artistiques définis conjointement par le Ministère de la Culture et celui des Collectivités Territoriales en 2001 (Charte qui définit les missions des divers partenaires).

De plus ce document, appelé « règlement pédagogique » confond règlement intérieur et règlement pédagogique ce qui a été relevé lors de l'inspection de l'établissement par le Ministère de la Culture l'an passé.

**Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le Règlement Intérieur de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

*Monsieur Pierre DIEDERICHS* dit qu'ont été consultés, pour l'élaboration de ce document, les enseignants.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **9- Renouvellement de la convention liant la Ville de Tulle et le Département pour la mise en réseau de l'enseignement spécialisé de la musique sur le Département de la Corrèze**

Le Conseil Général de la Corrèze par délibération du 19 Janvier 1999 et conformément aux décisions de la Commission Permanente du 2 Juillet 1999, a pris l'initiative d'aider financièrement les établissements d'enseignement musical et plus particulièrement les trois pôles constitués par

l'Ecole Nationale de Musique de Tulle, l'Ecole Nationale de Musique de Brive et l'Ecole de Haute Corrèze.

Ce plan d'action est fondé sur une politique volontariste, garantissant la pérennité, la qualité et l'homogénéité de l'enseignement ainsi que l'égalité d'accès pour tous les Corrèziens suivant la demande des écoles de musique et des familles concernées.

Un certain nombre d'aides financières ont donc été mises en place en fonction de critères précis et notamment la réduction des droits d'inscription des élèves non résidents.

Cette mesure a été appliquée pour la première fois au titre de l'année scolaire 1999-2000.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, pour régularisation, la convention liant la Ville et le Département afférente à sa prorogation pour l'année scolaire 2004-2005 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **Urbanisme -**

*Rapporteur : Monsieur Jean Paul DEVEIX*

### **- Bilan OPAH – PRI**

#### **Présentation du premier bilan de l'opération PRI**

##### **Portrait des logements commercialisés**

\* 80 logements commercialisés en un peu plus de deux ans

La commercialisation résulte des achats réalisés par la SEMABL dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement. Elle permet de livrer un bien avec des études et un accompagnement.

\* Essentiellement des logements vacants

\* Aménager des logements de grande taille

\* Près de 50 % de logements à loyer maîtrisé, cela afin de favoriser la mixité sociale.

##### **Travaux et rythme de réalisation**

Cette opération a commencé en 2003 et permet aujourd'hui de produire des logements utilisables. Les premières locations débutent.

Le montant total des travaux pour les 21 immeubles commercialisés depuis 2003 est estimé à 5 795 666 HT.

Huit immeubles sont aujourd'hui en travaux dont quatre opérations qui sont sur le point de se concrétiser :

- 15/17/19 rue de la Barrière : mise en location des logements prévue pour le début du mois de février

- 4, rue du Pas Roulant : mise en location prochaine

- 14 bis, Place Gambetta : fin des travaux programmée pour avril

- 80, rue de la Barrière : fin des travaux programmée pour avril

La mise en œuvre des travaux sur les 13 immeubles commercialisés en 2005 devrait débuter mi 2006.

### **Objectifs**

Maintenir, voire accroître le rythme de l'opération PRI acquis en 2005 pour l'année 2006 pourrait permettre de poursuivre la mise en valeur des rues de la Barrière et de l'Alverge et la restauration de certains immeubles anciens et dégradés (Trech,...) qui représentent pour Tulle un important héritage patrimonial.

L'année 2006 doit être une année essentielle pour les investisseurs, sans doute la dernière année où le dispositif Malraux conservera ses avantages privilégiés en matière de fiscalité.

L'importance des besoins que connaît Tulle encore aujourd'hui en matière de restauration immobilière pourrait à ce titre justifier la mise en œuvre d'une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique de Travaux.

Elle serait localisée sur l'ensemble du secteur du PRI

Jusqu'en 2009, 170 logements seraient à traiter.

## **Bilan OPAH RU Centre Ancien – OPAH Quartiers Ouest**

### **OPAH Renouvellement Urbain – Centre Ancien**

- 80 réhabilitations en 2005 (dont 48 logements vacants)
- 217 réhabilitations depuis le début de l'opération en 2002 (dont 104 logements vacants), 29 % de logements à loyer maîtrisé
- Premières perspectives 2006 : 63 réhabilitations
- Fin de l'opération en juin 2007

### **OPAH Quartiers ouest**

- 18 réhabilitations en 2005 (dont 8 logements vacants)
- 175 réhabilitations depuis le début de l'opération en 2002 (dont 91 logements vacants), 41 % de logements à loyer maîtrisé
- Fin de l'opération en avril 2006

### **Synthèse des deux opérations :**

392 logements réhabilités depuis 2002, dont 195 logements initialement vacants

Dotation globale ANAH : 1 569 684 €

Dotation globale Ville de Tulle : 631 299 €

Sur 2002-2006, l'OPAH concernera plus de 450 logements. 258 logements vacants sont remis sur le marché.

Ces dispositifs ont une très forte incidence sur la qualité des logements et la résorption de l'habitat dégradé.

Il n'y a pas eu de dérapage au niveau des loyers et la production de logements a été plutôt faite dans le cadre de loyers maîtrisés.

Cela a permis un gain d'habitants et une reconquête du centre ville qui était nécessaire.

---

Il indique que 75 % des nouveaux locataires proviennent du département dont 56 % sont des Tullistes.

Il y a une migration de logements anciens vers de nouveaux logements.

La qualité et le niveau des loyers font l'attractivité des logements.

50 % des occupants sont des ouvriers ou des employés.

Il y a une forte demande sur les logements conventionnés.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que l'opération est lourde. La moitié des logements réhabilités étaient vacants.

Il y a encore beaucoup d'immeubles à acheter qui sinon vont dépérir et ne pourront plus supporter d'autres opérations de réhabilitation.

Il faut, comme le dispositif fiscal le permet, intervenir maintenant.

Cela va obliger la SEMABL à engager des procédures sur beaucoup plus d'immeubles que cela avait été imaginé.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit que c'est la fin du dispositif Malraux.

L'intérêt général exige que la Déclaration d'Utilité Publique soit utilisée s'il n'y a pas d'accord, sinon des immeubles insalubres vont demeurer.

Le délai pour obtenir une Déclaration d'Utilité Publique est long. Il faudra être rapide et efficace.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que c'est pour cela que la Ville a donné mandat à la SEMABL pour multiplier les opérations.

Il rend hommage à la Préfecture qui appuie ces dossiers et les instruit dans les meilleurs délais.

Il faut absolument avoir engrangé un maximum de Déclarations d'Utilité Publique à la fin de l'année puisque c'est à ce moment là qu'il est possible d'obtenir le bénéfice des aides.

*Monsieur Jean – Pierre ROSSIN* évoque la réflexion sur la possibilité d’instaurer une taxe d’habitation sur les locaux vacants.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu’il y a un texte en discussion au Parlement qui permettrait d’infliger aux propriétaires d’immeubles vacants le règlement de la taxe d’habitation.

Il faudra regarder la possibilité d’appliquer ce texte quand il sera voté.

---

*Monsieur Jean – Paul DEVEIX* propose la présentation de l’activité des résultats et des perspectives de l’OPHLM lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **10- Approbation d’une convention liant la Ville et le Centre des Monuments Nationaux pour occupation du Cloître de la Cathédrale**

*Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL*

Par convention en date du 10 avril 1998, l’Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - Direction de l’Architecture et du Patrimoine) a confié à la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites le soin de gérer la Cathédrale Notre Dame.

L’Etat a mis le cloître à la disposition de la commune pour y installer le Musée Municipal et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 1901.

Depuis lors, plusieurs conventions ont été conclues pour concéder à la commune de Tulle le droit d’occuper les immeubles dépendant de la Cathédrale. Cependant depuis le 30 avril 1991 la convention n’a jamais été renouvelée.

Il convient de procéder à la régularisation juridique de l’occupation du cloître de la Cathédrale Notre - Dame par une nouvelle convention conclue pour une durée de 10 ans rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 soit un terme fixé au 31 décembre 2015.

La Ville de Tulle s’acquittera d’une redevance forfaitaire et annuelle égale à 152 € auprès du Centre des monuments nationaux.

**Il est proposé au Conseil Municipal d’approuver la convention afférente et d’autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

*APPROUVE à l’unanimité*

### **11- Approbation du bail liant la Ville et l’AFPA pour l’occupation de locaux au Centre 19000**

Dans le cadre de la réhabilitation du Centre 19000, la Ville de Tulle a acquis des lots situés au niveau 1 de l’immeuble.



L'AFPA souhaite, dans le cadre d'une formation d'agent d'entretien du bâtiment, réaliser un appartement pédagogique de 300m<sup>2</sup> pour servir aux formations pour les services d'aide à la personne. Le chantier école devrait démarrer au début du second trimestre 2006.

La Ville de Tulle est en mesure de proposer à l'AFPA un bail pour une occupation des locaux qui prendra effet le **15 mars 2006** pour une durée de **1 an** et sera renouvelée d'un commun accord entre les parties.

Pour la période du **15 mars au 31 août 2006**, les locaux seront mis à disposition gratuitement en raison de la participation de l'AFPA au financement des travaux nécessaires à l'aménagement des locaux.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006, l'AFPA s'acquittera d'un loyer annuel de **7 080 €** révisable annuellement en prenant pour base la valeur de l'indice de référence des loyers.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bail entre la commune de Tulle et l'AFPA et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il s'agit d'une opération qui va permettre à l'AFPA non seulement d'occuper le site mais aussi de le réhabiliter pour ses formations.

Il s'agit d'un appartement pédagogique.

---

L'AFPA est aussi prête à faire un chantier de formation qui permettrait la réhabilitation des parties communes du Centre 19000.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **12- Acquisition de terrain sis avenue Gamblin**

La SARL TONIC PLUS (consorts VALETTE) souhaite céder gratuitement à la commune de Tulle un terrain cadastré BL N° 14. Cette parcelle est composée d'une falaise qui surplombe l'avenue GAMBLIN.

Cette falaise est déjà entretenue et sécurisée par la Ville de Tulle à l'aide d'un filet grillagé.

**Il est proposé au conseil municipal d'acquérir gratuitement la parcelle BL N° 14 appartenant aux consorts VALETTE.**

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que les délibérations n° 12, 14 et 15 ont le même objet. Il s'agit de faire l'espace public du Bois des Malades.

La propriété de la SARL TONIC PLUS constitue une partie importante de cet espace.

Reste à régler pour arriver à la maîtrise foncière en vue de l'espace public, l'acquisition de la parcelle 198.

Les parcelles 200 et 204 étaient aussi dans l'emprise possible mais sur ces deux parcelles, il a été demandé des certificats d'urbanisme.

Ils sont constructibles. Il n'est pas fondamental de les avoir dans cet espace.

C'est une façon d'avancer par rapport à une demande formulée en réunion de quartier et qui constituerait un bon équipement pour la Ville et ses habitants.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que cela supposera la mise en place d'une convention d'utilisation du Bois avec l'Association voire d'autres parties prenantes.

Il n'y a pas trop d'espaces verts dans la Ville. Celui-ci pourra être public et aménagé.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que c'est un espace boisé classé qui ne peut pas être détruit.

*APPROUVE à l'unanimité  
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion  
et ne prenant pas part au vote*

### **13- Acquisition de terrain à Dondoux**

Par délibération en date du 28 mai 2005, la Ville de Tulle a formulé un accord de principe pour l'acquisition d'une voie appartenant à France Télécom à Dondoux permettant d'engager des travaux pour le passage de divers réseaux.

Six parcelles constructives sont desservies par cette voie privée goudronnée qu'il conviendrait après acquisition d'intégrer dans le domaine privé de la commune et d'accorder une servitude au profit de France Télécom pour le passage des canalisations téléphoniques qui existent sur cette parcelle.

L'accord de principe sur l'acquisition avait été basé sur une valeur de 20 € le m<sup>2</sup>. Après consultation des Services des Domaines, la parcelle est estimée au prix de 7.50 € le m<sup>2</sup>.

**Il est donc proposé au conseil municipal :**

- **d'annuler la délibération du 28 mai 2005**
- **d'acquérir la parcelle cadastrée AC N° 245 auprès de France Télécom au prix estimé par les Domaines soit 7.50 € le m<sup>2</sup>.**

Un document d'arpentage définira l'emprise exacte de cette voie.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit qu'il s'agit d'acquérir une route qui dessert initialement le pylône de transmission de France Telecom et qui maintenant dessert un ensemble de lots qui sont pratiquement tous construits.

C'est la Ville qui va entretenir cette route qui assure la desserte de France Telecom.

*APPROUVE à l'unanimité  
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion  
et ne prenant pas part au vote*

#### **14- Acquisition et cession de parcelle au Bois des Malades**

Par délibération en date du 25 mars 2005, la Ville de Tulle a délibéré sur l'acquisition de la parcelle AT n° 242 appartenant aux conjoints VALETTE (SCI Toit Tulliste).

Cette société a été dissoute et l'acquisition de ce terrain doit désormais se faire avec la SARL TONIC PLUS dont Monsieur Frédéric VALETTE est gérant.

Monsieur VALETTE dans le cadre d'un projet immobilier souhaite garder une bande de terrain d'environ 8 mètres de large sur la parcelle AT n° 242 en vue de la création d'un chemin d'accès aux parcelles AT n° 212, 213, 214, 216, 217 dont il est propriétaire.

Il souhaite également acheter à la Ville de Tulle la partie constructive de la parcelle cadastrée AT n° 196 située au Bois des Malades.

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'annuler la délibération n° 29 b du 25 mars 2005**
- **d'acquérir pour partie la parcelle AT n° 242 et les parcelles AT n° 171 et AT n° 172 au prix de 21 000 €**
- **de céder à la SARL TONIC PLUS, la partie constructive de la parcelle AT n° 196 au prix de 5 600 €.**

Les frais d'acte et d'arpentage des affaires foncières précitées seront à la charge des acquéreurs respectifs.

*APPROUVE à l'unanimité  
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion  
et ne prenant pas part au vote*

#### **15- Cession de terrain Boulevard Jean Audiau - Avis de la Ville de Tulle suite à enquête publique**

La SCI Jean AUDIAU souhaitait acquérir le chemin communal situé boulevard Jean AUDIAU en vue de créer une aire de stockage de matériaux nécessaire à son entreprise SCOB 19 (BOUILLAGUET) sise 5, boulevard Jean Audiau à TULLE.

Par délibération en date du 26 mars 2004, la Ville de Tulle a décidé de procéder à une enquête publique pour déclasser le chemin du domaine public communal en vue d'une cession à la Société SCOB 19.

Par arrêté municipal en date du 12 septembre 2005 une enquête publique communale a été ouverte du 3 octobre 2005 au 17 octobre 2005.

Des riverains se sont manifestés lors de l'enquête publique : « ils s'opposent au déclassement du chemin communal car ils souhaitent pour le secteur du Boulevard Jean Audiau un développement résidentiel et pas industriel avec dépotoir et ils souhaitent également garder l'accès à leurs terrains par ce chemin. Ils s'interrogent sur le bien-fondé du déclassement du chemin communal pour une entreprise du bâtiment qui stocke matériel et gravats sur un circuit touristique avec point de vue. »

Monsieur LEULIER commissaire enquêteur a émis le 2 novembre 2005 un avis favorable sous réserve d'un accord entre les parties concernées en précisant « qu'il lui semble également souhaitable que la Société SCOB 19 envisage des extensions de son activité vers une zone industrielle de la commune plus conforme à ses besoins au niveau de l'environnement. »

**En raison des réserves du commissaire enquêteur et du désaccord de certains riverains sur le déclassement du chemin communal, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable à la cession du chemin qui restera dans le domaine public de la commune.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **Travaux -**

*Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL*

### **16- Approbation des dossiers de consultation pour les opérations suivantes a - Grosses réparations de voirie**

Comme chaque année, les conditions hivernales avec alternance de gel dégel, et périodes humides, conduisent à des désordres sur certaines sections de chaussées qui apparaissent progressivement au fil du temps aussi bien sur la voirie rurale que la voirie urbaine.

Ces zones ne peuvent être définies avec précision à ce jour. Il convient donc de passer un marché à bons de commande à partir d'un bordereau de prix unitaires très complet adapté à ce type de travaux.

La nécessité de ce marché est également justifiée par la volonté municipale de répondre aux demandes les plus urgentes de la population en matière de voirie, recueillies au cours des différentes réunions de quartiers.

Ce marché de type à bons de commande sera passé sous forme d'appel d'offres ouvert avec un montant minimum de travaux de 260 000 € HT et un maxi de 420 000 € HT annuel. Il sera conclu pour une durée d'un an et pourra être reconduit deux fois au maximum pour une année supplémentaire.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le dossier de consultation des entreprises.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **b - Travaux de voirie et réseaux rue Fontaine Saint Martin**

Située à proximité du Quai Aristide Briand, la rue FONTAINE SAINT-MARTIN est un axe relativement fréquenté par les véhicules qui l'empruntent ou qui y pratiquent un stationnement anarchique.

Par conséquent les piétons qui se déplacent dans cette rue étroite ne le font pas en toute sécurité. En effet, ils sont souvent obligés de descendre des trottoirs afin de marcher sur la chaussée car des véhicules sont garés au ras des façades.

De plus, les récents travaux d'embellissement des quais et notamment la pose de la passerelle de la promenade font apparaître l'état médiocre de cette voie longue d'environ 100 m.

Le projet consiste donc à créer un réseau d'assainissement en séparatif, à renforcer la conduite d'eau potable mais aussi à aménager deux parkings.

Ces travaux, inscrits au Budget Assainissement et Eau Potable, seront exécutés sous charte de qualité.

La mise en œuvre d'un tapis en enrobé viendra clôturer cette réalisation.

La procédure retenue est celle d'un appel d'offres ouvert décomposé en 2 lots.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation des entreprises pour cette opération qui sera un appel d'offres ouvert avec deux lots VOIRIE - RESEAUX.**

Il est précisé que cette délibération annule et remplace la délibération n° 9b du 7 juillet 2005.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **17- Approbation de la convention de prise en charge des déchets végétaux des services municipaux de la Ville de Tulle par le SIRTOM du Pays de Tulle**

Les services municipaux entreposent les déchets végétaux issus de l'entretien des espaces verts et de l'entretien de la voirie de la Ville de Tulle sur les aires de Poumaille et de la Ville.

Les déchets végétaux broyés, les tontes et les feuilles, d'une part, et les déchets végétaux non broyés, d'autre part, sont déposés dans des bennes distinctes.

Les déchets végétaux des services municipaux sont destinés à être valorisés sur la plateforme de compostage du SIRTOM du Pays de Tulle sise aux Bois Noirs sur la commune de Saint-Mexant.

La Ville souhaite que le SIRTOM du Pays de Tulle effectue le transport des végétaux des aires de stockage de Poumaille et de la Cible à la plateforme de Saint-Mexant.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- **d'approuver, pour régularisation, la convention ayant pour objet d'établir les conditions de prise en charge des déchets végétaux des services municipaux par le SIRTOM du Pays de Tulle ci-annexée. Il est précisé que ce service est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **18- Demandes de subventions à l'Etat au titre de la DGE - Année 2006**

L'état général de certaines voiries, trottoirs ainsi que des ouvrages de récupération des eaux pluviales, après une analyse précise de l'ensemble des voies de la Ville, fait apparaître la nécessité de poursuivre les actions de rénovation, de renforcement des chaussées et des trottoirs en divers points de la Ville :

- BOULEVARD HENRY BOUYOUX (chaussée)	40 000 € TTC
- BOULEVARD MARCELLE TINAYRE (chaussée)	40 000 € TTC
- QUARTIER PRA DU GRILL (chaussée)	30 000 € TTC
- QUARTIER PIECE BASSE (chaussée)	35 000 € TTC
- ROUTE DE POUMAILLE (chaussée)	32 000 € TTC
- RUE FRANCOIS BONNEYLIE	75 000 € TTC
- RUE DU CANTON	90 000 € TTC

Il convient également de prévoir une réfection complète de la chaussée et des trottoirs dans la rue d'Alverge où un programme de RHI est en cours : 230 000 € TTC.

**Le montant total des travaux qu'il convient de réaliser est estimé à 572 000 € TTC.**

**Il est proposé au Conseil municipal de solliciter, au titre de la DGE, des subventions de l'Etat en vue du financement de ces opérations et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Affaires sportives -**

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

**19- Ouverture d'une section sportive scolaire football au collège Victor Hugo - Approbation de la convention de partenariat afférente liant le Collège Victor Hugo, la Ligue Centre Ouest de Football, le District de Football de la Corrèze, la Ville de Tulle, le Club de Tulle Football Corrèze, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Général**

Le collège Victor Hugo, en relation avec le Tulle Football Club, a créé une classe sportive de football pour permettre à des élèves de progresser dans leur discipline favorite sans perturber leur scolarité.

La Ville de TULLE accompagne cette démarche, notamment par la mise à disposition gratuite des équipements nécessaires à son organisation.

La convention proposée définit l'engagement des différents partenaires.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, pour régularisation, cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## Affaires générales -

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

### **20- Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement Rue Jean Jaurès - Règlement de la perte d'exploitation subie par un commerçant suite à la fermeture de ses locaux à la demande de la Ville**

Un sinistre a eu lieu le 18 novembre 2004 dans la copropriété sise 17, rue Jean Jaurès.

Le local commercial de Madame DENIS (Le Coup'faim) a été endommagé. A la même période, des infiltrations d'eau ont été constatées dans les caves de l'immeuble.

Il a alors été demandé à la Ville de procéder à une inspection du réseau d'assainissement afin de voir si une défaillance de ce dernier n'était pas à l'origine du sinistre.

Des opérations de sondage ont été réalisées et il s'est avéré nécessaire de reprendre une canalisation située sous une extension du local professionnel exploité par Mme DENIS.

Il est cependant précisé que le dégât des eaux subis par Mme DENIS provenait uniquement du logement de la locataire dont l'appartement se trouve au dessus du commerce.

Les travaux d'embellissement requis dans le local commercial ont donc été pris en charge par l'assureur de cette dernière (durée des travaux : 4 jours).

Mme DENIS devant cesser son activité durant les travaux, la Ville a souhaité profiter de cette fermeture pour réaliser les travaux de réfection sur le réseau d'assainissement. La SADE a mobilisé le local commercial pour son intervention. La boutique a, au final, été fermée durant 12 jours.

L'assureur auprès duquel la Ville était assurée en Responsabilité Civile au moment des faits ne voulant pas prendre en charge l'indemnisation de Mme DENIS au motif que les travaux

réalisés par la Ville n'entrent pas dans le cadre du sinistre, **il est proposé au Conseil municipal :**

- de régler à Mme DENIS la somme de 1 008 € (8 jours à 126 €) correspondant à la perte d'exploitation dont elle a été victime

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **Personnel -**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

### **21- Création et suppression d'un poste budgétaire**

Suite à la reconversion professionnelle d'un agent, il est nécessaire de transformer son poste sur le tableau des effectifs pour que dorénavant son grade corresponde à sa fonction.

Il est donc demandé au Conseil municipal :  
de supprimer :

#### **Le 28 février 2006 :**

- un poste d'Agent des Services Techniques,

et de créer

#### **A compter du 01<sup>er</sup> mars 2006 :**

- un poste d'Agent Administratif Qualifié.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **Finances -**

*Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH*

### **22- Curage et démolition de la retenue d'eau du GIAT pour limiter les risques d'inondation sur le site - Renonciation aux subventions pouvant être perçues par la Ville de Tulle au titre du Contrat de Site en faveur de la Communauté de Communes du Pays de Tulle**

Par délibération du 17 Décembre 2004, le Conseil municipal a approuvé le Contrat de Site du bassin de Tulle.

Plusieurs projets inscrits dans ce contrat concernaient la Ville de Tulle.

Le réaménagement du site de GIAT Industries faisait partie de ces projets et comptait trois opérations :

- le renforcement du réseau d'eau potable sur le site de GIAT
- la création d'une liaison routière



- le curage de la retenue d'eau

Pour les deux premières opérations, le Conseil municipal a délibéré le 25 Mars 2005 en vue de l'obtention de financements au titre du Contrat de Site.

Une subvention du FRED à hauteur de 29 684 € et une subvention du FNADT à hauteur de 7 421 € ont été obtenues pour le renforcement du réseau d'eau potable sur le site de GIAT.

Une subvention du FRED à hauteur de 22 400 € et une subvention du FEDER à hauteur de 5 600 € ont été obtenues pour la création d'une liaison routière.

**Pour ce qui concerne l'action afférente au curage de la retenue d'eau dont le montant est estimé à 190 000 € HT, il est proposé au Conseil municipal de renoncer aux subventions auxquelles la Ville pouvait prétendre (FRED : 76 000 € et FEDER : 19 000 €) afin qu'elles soient perçues par la Communauté de Communes.**

En effet, la maîtrise d'ouvrage de cette opération ne sera pas assurée par la collectivité mais par la Communauté de Communes du Pays de Tulle dans le cadre de ses compétences relatives à la protection et à la mise en valeur de l'environnement (conduite d'études d'intérêt communautaire sur les différents cours d'eau situés sur le territoire de la Communauté de Communes et réalisation des aménagements résultant de ces études).

Il appartiendra donc à cet EPCI de solliciter les financements prévus au Contrat de Site.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* précise que cette opération sera effectuée sous réserve de l'accord du Conseil Communautaire.

*Monsieur François RABIER* demande ce que deviendra le château d'eau.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* indique qu'il subsistera et servira de réserve incendie notamment.

*APPROUVE à l'unanimité*

*Rapporteur : Madame Magali LACHASSAGNE*

### **23- Attribution d'une subvention exceptionnelle :**

#### **a - à l'IUT - Département Hygiène, Sécurité, Environnement**

L'IUT accueille, dans le cadre d'un partenariat avec le CNRS, un colloque relatif aux risques naturels. Cette manifestation aura lieu le 17 Février 2006.

**Afin d'accompagner cette démarche, il est proposé au conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **b - aux Films de l'Eléphant pour l'opération « Décadrage »**

L'association des Films de l'Eléphant, en partenariat avec d'autres structures, a mis en place des ateliers à destination des scolaires, des enfants accueillis au centre de loisirs, afin de leur faire découvrir les techniques du son et du bruitage au cinéma. Ces actions qui rentrent dans le projet éducatif local nécessitent un accompagnement financier.

**Il est proposé au conseil municipal d'attribuer à cet organisme une subvention exceptionnelle de 1000 €.**

*Madame Magali LACHASSAGNE* dit qu'il y aura aussi des séances pour les adultes.

La manifestation aura lieu du 6 au 12 février 2006 au Palace et à la Salle des Musiques Actuelles.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Culture -**

*Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS*

**24 - Demande de subvention à la DRAC du Limousin pour l'année 2006 relative au Musée du Cloître au titre des expositions temporaires et des animations, des acquisitions et restaurations d'œuvres d'art**

En vue de la réalisation des actions suivantes mises en œuvres par le Musée du Cloître au cours de l'année 2006,

- organisations d'expositions temporaires
- actions d'animations et de promotion de la structure muséale
- acquisitions d'œuvres d'art
- restaurations d'œuvres d'art

il convient :

- **de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin une subvention aussi élevée que possible**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer les documents correspondants.**

Les écritures comptables en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

### **Urbanisme -**

*Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL*

**25- Acquisition de terrain appartenant à la SNCF**

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il s'agit d'un terrain appartenant à la SNCF sur lequel la Communauté de Communes pourrait envisager de bâtir une Médiathèque.

Le projet de Médiathèque a été arrêté par le Conseil Communautaire.

Néanmoins c'est à la Ville d'acheter le terrain et de voir comment le rétrocéder à la Communauté de Communes.

Ce terrain n'est pas tout le terrain que la Ville aurait voulu acheter. Une partie relève de la SNCF et l'autre du Réseau Ferré de France.

Il a fallu trois ans pour arriver à ce résultat.

Lorsqu'il entend dire que l'Etat ou la SNCF voudrait se débarrasser au plus vite de ces terrains ou installations jugés inutiles, il constate que les procédures ne sont pas adaptées à cet objectif là.

On sent encore aujourd'hui une réticence alors que la SNCF ou Réseau Ferré de France devraient être des plus pressés pour céder ce qui est désormais inutile, sauf à penser que la SERNAM dans sa configuration Tulliste pourrait être un bâtiment d'une exceptionnelle qualité technique.

La Ville a été surprise du temps que cela a pris mais elle n'était pas non plus très pressée, la Communauté de Communes devant chercher les financements via la Médiathèque.

La Ville de Tulle souhaite acquérir du terrain à la gare de Tulle en vue de la construction de la médiathèque.

La SNCF est d'accord pour céder à la Ville de Tulle une partie des terrains d'une superficie de 13 382 m<sup>2</sup> pour un montant de 180 000 €. A ce montant il convient d'ajouter le versement de frais de restitution à la SNCF pour un montant de 135 000 €, cette société déplaçant ses équipements techniques et réaménageant ses installations.

Les autres terrains d'une superficie d'environ 3 000 m<sup>2</sup> appartenant à la SNCF (parcotrain, cour voyageurs) et à Réseau Ferré de France doivent faire l'objet d'un déclassement par la commission d'arbitrage dans le cadre de la répartition des actifs ferroviaires et pourront être cédés ultérieurement.

**Il est proposé au conseil municipal d'acquérir à la SNCF la parcelle BM n° 371 pour partie d'une superficie de 13 382 m<sup>2</sup> pour un montant global de 315 000 € .**

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

Il est précisé que cette délibération annule et remplace la délibération n° 26 du 17 décembre 2004.

*Monsieur Philippe BERNIS* demande ce que devient le Parcotrain.

*Monsieur Gilles RAVINET* dit qu'il sera cédé ultérieurement.

*APPROUVE à l'unanimité  
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion  
et ne prenant pas part au vote*

## **Affaires générales -**

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

### **26- Fourniture de prestations par la Ville de Tulle à la Communauté de Communes du Pays de Tulle en matière d'informatique, de marchés publics, de communication, d'entretien des bâtiments communautaires - Approbation de la convention de régularisation afférente liant la Ville de Tulle et la Communauté de Communes du Pays de Tulle pour l'année 2005**

En 2003, la Communauté de Communes et la Ville de Tulle ont signé une convention pour la fourniture de prestations en matière d'informatique, de communication et d'entretien des bâtiments communautaires.

Pour l'année 2005, les prestations fournies par les services municipaux à la Communauté de Communes ont été largement supérieures à celles prévues les années précédentes.

Il convient donc de régulariser la situation par une nouvelle convention définissant d'une part, la nature des interventions et d'autre part, en déterminant le coût.

#### **Définition des prestations pour 2005 :**

##### **Prestations informatiques**

- suivi du parc informatique
- installation du nouveau matériel
- gestion du routeur
- dépannage du réseau, des applications bureautiques, du système
- conseil et devis

##### **Prestations en matière de communication**

- réalisation du journal communautaire, reportage, mise en page, photos et suivi technique
- maquettage et photos pour le petit patrimoine
- préparation de l'affiche pour le PLIE
- articles publicitaires ou d'insertion

##### **Prestations en matière de marchés publics**

- aide juridique
- assistance et conseil

##### **Prestations techniques**

- entretien courant des locaux communautaires

#### **Coût des prestations pour l'année 2005 :**

Le montant forfaitaire pour l'ensemble des prestations est estimé à 10 700 euros.

Le coût des fournitures nécessaires à l'entretien des locaux fera l'objet d'une facturation annuelle en fonction de la consommation réelle.

*Monsieur Alain LAGARDE* précise que les objectifs au niveau de ces prestations sont de mutualiser les moyens et de faire en sorte de consolider les postes pour les pérenniser.

Il s'avère que sur certains services municipaux les quotités de travail ne permettent pas de créer des postes.

C'est le cas notamment au niveau du Service Informatique où il y a actuellement deux postes temps plein.

Ce service demande la création d'un troisième poste qui ne peut pas trouver sa quotité de travail sur la Ville.

L'objectif est de consolider ces postes au travers de conventions liant la Ville et la Communauté de Communes.

Les agents et les syndicats sont d'accord pour assurer ce complément de service auprès de la Communauté de Communes. Cela fait partie de la solidarité.

La Ville comptant 1 500 habitants, l'EPCI 42 000, il faut se fixer des objectifs pour pérenniser les postes à la Ville et à la Communauté de Communes.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il s'agit d'utiliser le personnel de la Ville de Tulle lorsque les dossiers relèvent de ses compétences techniques de façon à ce que la Communauté de Communes n'ait pas à recourir à des prestataires extérieurs.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit qu'il est important de pouvoir arriver à cela.

Cela correspond à une observation de la Cour des Comptes concernant son enquête sur l'intercommunalité.

Il est dit qu'il n'y a pas eu d'économie d'échelle. Lorsque sont faits les budgets consolidés des EPCI et des Communes membres, il y a eu plus de consommation.

Ce système évite d'avoir recours à des prestataires extérieurs ou des embauches dans des domaines où la compétence existe au niveau de la commune.

Il y aura aussi probablement des conventions sur des opérations particulières.

Pour la construction de l'Hôtel d'Entreprises, les Services Techniques Municipaux pourraient venir en appui.

Il en va de même pour la Médiathèque.

*Monsieur François HOLLANDE* précise que la Ville est remboursée par la Communauté de Communes des frais que cela génère.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **Affaires scolaires -**

*Rapporteur : Madame Dominique GRADOR*

### **- Information relative à la carte scolaire**

*François HOLLANDE* dit que ces informations sont globalement positives.

*Dominique GRADOR* fait état de la création d'un poste à l'école Turgot primaire et de la suppression d'un poste à l'Ecole Turgot maternelle.

Le demi poste attribué à Virevialle n'est pas reconduit car il y a une baisse des effectifs en maternelle.

Suite au regroupement pédagogique, on constate des effectifs importants en primaire avec des classes à deux niveaux.

Il est proposé le maintien du poste sur le site de Baticoop, la classe de CP devant compter à la rentrée 29 élèves.

Il s'agit d'un quartier dynamique sur le plan démographique.

En ce qui concerne l'école Jean Jaurès, l'an passé un demi poste avait été maintenu. Il devait être supprimé. Il y a eu confirmation que ce poste serait de nouveau ouvert pour l'année scolaire 2006-2007.

En ce qui concerne l'école de la Croix de Bar, les parents d'élèves avaient mentionné que les effectifs ne justifiaient pas la suppression d'un poste.

Ils ont rencontré l'inspecteur d'Académie qui a tenu compte de ces arguments. Il a, en effet, pris en compte les effectifs réels présents à la rentrée de septembre. Il n'y aura donc pas de fermeture de poste.

A cette étape de l'élaboration de la carte scolaire, il est encore possible d'étudier des maintiens de postes.

Cette année, l'on constate 2,5 ouvertures de poste pour 1,5 fermetures de poste.

Le solde est positif en matière d'évolution de postes. Cela accompagne l'augmentation progressive des effectifs observés dans les écoles.

Il convient toutefois de préciser que cette augmentation doit être confirmée.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que c'est la première fois depuis des années que les ouvertures sont plus nombreuses que les fermetures. Cela tient :

- à la démographie
- à la qualité du réseau d'écoles tel qu'il a été adapté
- à la mobilisation de Madame Dominique GRADOR qui s'est battue avec les parents pour que la Ville puisse garder ce qui lui avait été promis, pour préserver ce qui pouvait être mis en cause et obtenir des ouvertures.

Il faut rendre aussi hommage à l'Inspecteur qui avait pris un engagement lors du regroupement Clément Chausson / Condamines qui l'a tenu alors qu'il pourrait aujourd'hui, compte tenu des effectifs revenir sur celui-ci.

L'engagement pluriannuel est respecté.

Lorsque sur la Croix de Bar, il y a eu une démarche, il a pris un engagement vis-à-vis de la Ville dans une formule contractuelle et lors que le contrat a été atteint du côté de la Ville, il a lui-même tenu sa parole.

Cela mérite d'être dit.

## **Environnement -**

*Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS*

### **27- Approbation de conventions liant la Ville et la SPA**

#### **a - Fourrière animale**

Le législateur a attribué aux maires la compétence pour prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats.

L'accueil des animaux errants trouvés sur le territoire de la commune s'effectue par convention entre la Ville de TULLE et la SPA. Cette convention arrivait à échéance le 31 décembre 2005.

Une nouvelle convention de fourrière animale est établie avec la SPA pour une durée d'un an.

**Il est proposé au Conseil d'approuver cette nouvelle convention liant la Ville et la SPA et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **b - Capture des chats errants sur la commune de Tulle**

La capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, se fait à l'initiative du Maire ou à la demande d'une association de protection des animaux.

**Il est proposé au Conseil d'approuver la convention liant la Ville et la SPA pour l'organisation de ces captures et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **Transports -**

*Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS*

## **- Transports urbains - Compte rendu d'exécution pour l'année 2005**

Le nouveau réseau de transports urbains fonctionne depuis un an. Le renouvellement du contrat s'est fait sous la forme d'un marché négocié (mise en place effective depuis le 10 janvier 2005).

Un compte rendu d'activité de l'année écoulée vous est présenté. (voir document annexe)

*Monsieur Philippe BERNIS* dit que le rapport d'activités 2005 est intéressant à plus d'un titre car il permet de mesurer l'évolution des transports en commun tullistes suite aux changements importants intervenus début 2005 : suppression d'une ligne régulière, augmentation de la capacité du véhicule de Transport à la Demande (TAD) et des lieux de destination de ce TAD.

Le coût global du réseau a diminué entre 2004 et 2005, mais le nombre de kilomètres réalisés est resté stable grâce au TAD.

Le nombre des usagers a également diminué entre 2004 et 2005 mais dans des proportions moindres par rapport à la diminution de l'offre (30 % de passagers en moins) pour une diminution d'un tiers du nombre des lignes régulières (2 au lieu de 3).

Le TAD a su compenser en partie la perte d'une ligne. Sa fréquentation s'est accrue de plus de 50 %, son taux de remplissage (nombre de passagers par voyage) a augmenté (de 1,25 à 1,5) et les nouvelles destinations (sauf peut être la zone d'activités de Mulatet et la Maison des enfants) ont attiré les usagers.

Il semble même nécessaire d'en prévoir de nouvelles pour compenser l'arrêt de la desserte par les lignes régulières de certains secteurs les samedi après midi telles que la Zone Commerciale de Cueille, le Chandou et la future Maison de Retraite.

La CFTA s'est montrée très "réactive" lorsqu'il a fallu faire des ajustements comme par exemple la mise en place d'une desserte supplémentaire le samedi matin pour Virevialle.

Par ailleurs, la recherche de complémentarité entre tous les transports en commun circulant sur TULLE a aussi fait l'objet de nouveautés fin 2005, c'est ainsi qu'une convention a été passée avec la Région pour que l'on puisse utiliser les bus du TER entre la gare et la Préfecture avec le ticket urbain, une démarche identique est en cours avec le Département.

*Monsieur Philippe BERNIS* souligne également le travail clair et précis réalisé par la CFTA pour rédiger ce rapport et remercie les services Municipaux.

*Monsieur François HOLLANDE* remercie Monsieur BERNIS qui suit ce dossier avec vigilance et passion.

Le fait d'avoir supprimé une ligne aboutit à ce qu'il y ait moins de personnes transportées dans les bus en ligne régulière.

Il y a eu, en revanche, une montée très forte du transport à la demande.



La demande de transport a été mieux individualisée. Cela est plus coûteux.

On ne peut pas avoir la souplesse et des économies d'échelle.

Il faut mettre en place une technique qui est personnalisée.

L'important est de regrouper des demandes.

## **Vœu** -

*Rapporteurs : Monsieur Philippe BERNIS*

### **28 - Motion relative à la réduction des risques pour la santé publique des installations et appareils de téléphonie mobile**

L'implantation des antennes de téléphonie mobile soulève de plus en plus l'inquiétude des riverains, tant sur les risques sanitaires que sur l'atteinte aux paysages.

L'état actuel des connaissances scientifiques et médicales ne permet pas de conclure définitivement et formellement sur les effets des rayonnements.

La réglementation actuellement applicable en France est manifestement trop légère, elle ne prend en compte que l'inconfort calorifique. A l'inverse beaucoup d'autres pays ont une législation plus contraignante prenant en compte tous les risques liés à la téléphonie mobile.

Dans ce contexte, les maires sont souvent désarmés ou s'exposent à voir invalider les décisions de protection prises (comme l'exclusion des antennes autour des bâtiments recevant du public).

Conscients de ces difficultés, et en se référant à la charte de l'environnement adoptée le 1<sup>er</sup> mars 2005, huit députés (2 PC – 2 PS – 2 UDF – 2 UMP) ont déposé une proposition de loi relative à l'objet de cette motion.

Cette proposition de loi fixe, entre autres dispositions, une valeur maximale d'exposition du public aux champs électromagnétiques de 0,6 volt par mètre ainsi que la mise en place de périmètres d'interdiction de 300 m (ou de 100 m) autour des bâtiments d'habitation (hors zone urbaine) ou d'un établissement sensible.

Considérant tous ces points exposés, le Conseil Municipal de Tulle déclare soutenir la proposition de loi et demande qu'elle soit très rapidement examinée, débattue et adoptée.

Le Conseil Municipal confirme également sa décision de ne pas autoriser d'antennes de téléphonie mobile sur les bâtiments communaux ou sur tout autre bâtiment relevant de sa compétence et soutient l'Office Municipal HLM qui a pris la même décision.

*ADOPTÉE à l'unanimité*

**Délégations au Maire -**

- Arrêtés des 16, 29 décembre 2005, 11 et 16 janvier 2006

Tulle, le 3 février 2006

Pris acte

La séance est levée à 22H45

Le Maire,